

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2022/012

Nombre de Membres en exercice : 11
présents : 9
votants : 9

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane LEFORT, Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur Dominique CHAMBON, Président

Date de convocation : le vingt-deux juillet deux mille vingt-deux.

Présents : A. BARATEAU ; N. BARNY ; A. BOITEL ; M. CERQUEIRA ; D. LEVEQUE ; R. DUROUSSEAU ; A. ERIMANTE ; D. JARDIN ; J. LEFORT

Excusé(s) : P. GABORIAU ; D. CHAMBON

Secrétaire : J. LEFORT

OBJET : REPAS DES AINÉS 2022 – CHOIX DE L'ANIMATEUR

Madame LEFORT rappelle que depuis plusieurs années, la municipalité fait appel, lors des repas des aînés à un animateur, Monsieur BEAULIEU Michel.

Elle précise qu'elle a demandé deux chiffrages dont les résultats sont les suivants :

- Monsieur BEAULIEU : 245€
- Chorus Animation 87 : 200€

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants:

CONFIRME son accord pour cette animation du repas des aînés 2022 à Chorus Animation 87 pour la somme de 200€

AUTORISE le Président à signer ces documents nécessaires à la mise en application de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC

Le 27 juillet 2022

LE PRÉSIDENT
Dominique CHAMBON

Affichée le : 21/08/2022

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 21/08/2022
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20220727-CCAS012-DE
Reçu le 01/08/2022